



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230206-2023FEVDEL23-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 31 janvier 2023
Séance du Conseil Municipal : 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 19 et 20)- Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD (sauf aux délibérations 1 et 2) – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Maryvonne GUERIN donne pouvoir à Laurence MARTINEAU
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 1, 2, 19 et 20
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 1, 2, 19 et 20

Secrétaire de séance : Karine LOIZEAU

23- DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU SITE DE L'ANCIEN CINÉMA SIS RUE NEUVE EN VUE DE SA VENTE

En vertu de l'article L.2141-1 du Code général de la Propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionné par la désaffectation matérielle du bien et par un acte administratif, en l'espèce une délibération, constatant la désaffectation et portant déclassement du bien.

La ville envisage de céder à la Communauté de communes du Pays des Herbiers, le site de l'ancien cinéma ainsi que le logis Jeanne d'Arc afin d'y construire une médiathèque intercommunale.

Au préalable, il convient donc de constater la désaffectation et déclasser le bâti cadastré section AD numéros 546 (128 m²), 547 (877 m²) et 548 (seulement le hall d'environ 70 m²). Pour rappel, l'ancien cinéma n'a plus d'usage depuis décembre 2021, suite à la construction et l'ouverture du nouveau cinéma le Grand Lux à la Tibourgère.

Ces parcelles ainsi désaffectées et déclassées intégreront le domaine privé de la ville et pourront faire l'objet d'une cession ultérieure.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette procédure.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 24 janvier 2023,

Vu le rapport d'Isabelle CHARRIER-FONTENIT,

Considérant que l'ancien cinéma sis rue Neuve n'est plus affecté au service public municipal d'exploitation cinématographique depuis décembre 2021, ni à aucun autre service public ou usage direct du public,

Considérant que les parcelles cadastrées section AD numéros 546 (128 m²), 547 (877 m²) et 548 (seulement le hall) ne répondent plus aux critères de la domanialité publique et qu'elles peuvent faire l'objet d'un déclassement,

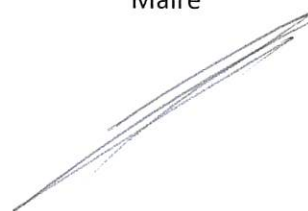
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- constate la désaffectation des parcelles cadastrées section AD numéros 546 (128 m²), 547 (877 m²) et 548 (seulement le hall),
- approuve le déclassement de ces parcelles du domaine public communal.

Karine LOIZEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2023
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2023